

[Text]

M. Broadbent: Monsieur le président, je ne suis pas certain qu'on trouve dans les prévisions le détail concernant les anciens combattants alliés. Mais nous avons nécessairement les chiffres au Ministère et nous pourrions les fournir au Comité et au député.

M. Ferland: J'apprécierais énormément.

Mr. Merrithew: Explain who they are now.

M. Broadbent: Si je peux, monsieur le président. La loi permet aux anciens combattants alliés qui ont résidé au Canada pendant dix ans d'avoir les allocations d'anciens combattants; il s'agit de gens pauvres. C'est particulièrement le cas, je pense, dans la région de Montréal, où le nombre des anciens combattants alliés a augmenté substantiellement. Cela coûte de plus en plus chaque année.

M. Ferland: Très bien. Alors, j'apprécierais avoir les chiffres ainsi que les règles qui régissent cela. Je remarque que dans les énoncés du budget, on parle de:

Contributions accordées aux anciens combattants afin de les aider à payer les coûts de soins médicaux non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux.

Sauf erreur, l'assurance-maladie au Canada est universelle à travers le pays, et je crois que les anciens combattants en tant que citoyens canadiens ont accès gratuitement à tous les services hospitaliers ou autres à travers le pays. À moins d'avoir mal compris, je crois qu'ils ont accès à tous ces services-là.

Or, je vois que dans le budget on parle d'un montant d'à peu près 94 millions de dollars en chiffre rond-là, que l'on transférerait aux provinces pour des services qui ne seraient pas couverts. Est-ce qu'on peut savoir ce que ça représente comme services? Qu'est-ce que c'est au juste que cela? Ce n'est pas tellement clair dans le document. J'aimerais avoir des éclaircissements là-dessus.

M. Broadbent: Monsieur le président, c'est une bonne question. Une question un peu délicate. C'est vrai, en principe, que tous les anciens combattants ont droit à tous les bénéfices comme citoyens d'une province. De façon générale c'est vrai. Mais ce n'est pas vrai universellement.

En ce qui concerne les coûts pour les transferts aux provinces, il s'agit des paiements pour les lits où les anciens combattants ont droit de façon prioritaire. Derrière cela, il y a toujours les accords qui datent, comme le ministre l'a dit, depuis fort longtemps.

• 1620

Par exemple, dans la cas des coûts pour la santé. C'est vrai que dans presque toutes les provinces on a une forme d'augmentation de paiements pour les citoyens de l'âge d'or en ce qui concerne peut-être les médicaments. Mais on ne trouve pas cela dans toutes les provinces. Or, nos anciens combattants, qui en ont le droit, ont accès à un programme pour payer leurs médicaments, par exemple.

[Translation]

Mr. Broadbent: Mr. Chairman, I am not sure if the estimates give any details about allied veterans. But the department does have the figures and we could make them available to this committee and to the member.

Mr. Ferland: I would greatly appreciate that.

M. Merrithew: Pouvez-vous nous dire de qui il s'agit?

Mr. Broadbent: If I may, Mr. Chairman, the law entitles allied veterans who have lived in Canada for 10 years to receive the veteran's allowance. These are poor people, particularly, I think, in the Montreal area where the number of allied veterans has increased substantially. The costs are rising each year.

Mr. Ferland: Very well. I would appreciate receiving the figures as well as the applicable regulations. I note that the estimates refer to:

Contributions to veterans to assist in defraying costs of extended health care not covered by provincial health programs.

Unless I am mistaken, health care in Canada is universal and I think that, as Canadian citizens, veterans have free access to all hospital and other services throughout the country. Unless I am mistaken, I believe they have access to all those services.

Yet the estimates show that about \$94 million or so will be transferred to the provinces for services that are not covered. Could we get an idea of what those services are? What exactly does that mean? It is not very clear in the document. I would like some clarification on that point.

Mr. Broadbent: Mr. Chairman, that is a good question. The issue is somewhat sensitive. It is true that, in principle, all veterans are entitled to all benefits as residents of a province. Generally, that is true, but not universally.

The funds transferred to the provinces are to pay for beds to which veterans are entitled on a priority basis. And behind that, there are always the agreements that date back to a long time, as the minister has pointed out.

For example, in the case of health care costs, it is true that in almost all provinces, there has been some form of increase in payments to senior citizens for, let us say, medication. But that is not the case in all provinces. Eligible veterans, on the other hand, have a program to help pay for medication, for example.